

Pièce 19 - Bilan de concertation

Projet de Parc Eolien Plaine de Champagne I



Septembre 2025

Bilan de la concertation préalable

Avril 2019



Le parc éolien de la Plaine de Champagne,
résultat d'un véritable travail de co-construction

Un projet avec EDF Renouvelables
(SAS Parc éolien de la Plaine de Champagne)

Table des matières

EN PREAMBULE	3
1. UNE DEMARCHE D'ECOUTE ET DE CONCERTATION INITIEE DES LE DEBUT DU PROJET	4
1.1. LE DEROULEMENT DES PREMIERES RENCONTRES	5
1.2. UN DIALOGUE RENFORCE AU COURS DE L'ANNEE 2016	7
1.3. LE COMITE DE LIAISON, UNE INSTANCE CLEF DANS LE DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE (2016-2018)	9
2. LA CONCERTATION PREALABLE AVEC TOUS LES HABITANTS	26
2.1. UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION INEDIT	26
2.2. LES PRINCIPALES QUESTIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE OUVERTE AUX HABITANTS	33
3. LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE	37
3.1. UN DIALOGUE CONSTRUIT ET CO-CONSTRUIT	37
3.2. LA POURSUITE DU DIALOGUE	38
3.3. MESURES PRISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE SUITE A LA CONCERTATION	39
3.4. LES POINTS REMARQUABLES DE LA CONCERTATION PAR LES CONCERTANTS	42
4. CONCLUSION	44
ANNEXES	45

Document rédigé par Emmanuel Letourneux (Ensemble Communications Participatives), et par Charles Florin (Stratéact Dialogue), qui ont accompagné EDF Renouvelables France dans la démarche de concertation pour ce projet.

Pour toute information complémentaire sur le projet éolien de la Plaine de Champagne :
Olivier Cochard – Chef de projet, olivier.cochard@edf-en.com, 01 40 90 25 46

EN PREAMBULE

Ce document s'inscrit dans le cadre de la démarche de concertation préalable au dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale liée au projet éolien de la Plaine de Champagne (départements de l'Aube et de la Marne), situé sur les communes de Montépreux, Connantray-Vaurefroy, Euvy, Mailly-le-Camp et Semoine.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent bilan vise à rendre compte auprès des autorités compétentes et du grand public de l'ensemble des caractéristiques, du déroulement et de la dynamique vécue lors de la concertation préalable tant sur le plan quantitatif (état de la participation, nombre de rencontres, etc.) que qualitatif (thématiques abordées, observations et propositions concrètes avancées, évolutions du projet, etc.). Il précise également les enseignements tirés par le maître d'ouvrage ainsi que les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour y répondre, dans la perspective d'aboutir au projet le plus adapté aux caractéristiques du territoire.

Menée de manière volontaire par le maître d'ouvrage – EDF Renouvelables France, acteur majeur des énergies renouvelables en France - la démarche de concertation préalable s'est déployée sur plus de 4 années, avec une constance et une exigence peu communes dans le secteur. Elle a ainsi traversé l'ensemble du développement du projet, de façon à la fois déterminée, volontaire et innovante, tant dans les modalités déployées que dans le temps, répondant au souhait émis par l'équipe projet de permettre aux acteurs du territoire et aux habitants concernés par le projet d'en être informés en amont, d'exprimer leur vision et leurs remarques à chacune des étapes clef, afin que ces dernières soient prises en compte autant que possible dans l'élaboration finale du projet.

- En 2015, après avoir identifié la zone comme favorable au développement d'un projet éolien, le contact est établi avec les élus du territoire, ainsi qu'avec les propriétaires et exploitants agricoles.
- De 2016 à 2018, un dialogue continu avec les acteurs du territoire a été mis en place avec une participation de leur part lors de la réalisation des études, lors de réunions individuelles, puis grâce à la mise en place d'un comité de liaison par le porteur du projet basé sur le volontariat. Réuni à intervalles réguliers, ce comité a accompagné le développement et participé à la co-construction du projet.
- Du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, s'appuyant sur les travaux menés par le comité de liaison, une concertation publique fut ouverte à l'ensemble des habitants concernés par le projet et fut menée conformément aux dispositions des articles L 121-15-1 et suivants et R 121-19 et suivants du code de l'environnement.

Les parties développées ci-dessous reviennent sur chacune de ces étapes.

1. UNE DEMARCHE D'ECOUTE ET DE CONCERTATION INITIEE DES LE DEBUT DU PROJET

Mise en place à l'initiative du porteur de projet suite à l'identification du potentiel éolien local, la concertation préalable au dépôt de demandes d'autorisations a suivi une progression et un approfondissement constant au fil des ans :

- 2015 : les échanges sont engagés avec les élus du territoire puis avec les propriétaires et exploitants agricoles, afin d'estimer l'opportunité du projet d'un point de vue politique local et foncier,
- 2016 : les élus et propriétaires-exploitants sont constamment tenus informés de l'état d'avancement du projet ; l'équipe projet engage en parallèle une étude des représentations des acteurs du territoire (dite « étude de contexte ») afin d'ajuster la démarche de concertation au plus près des habitudes de vie et des préoccupations,
- de 2016 à 2018, le comité de liaison se réunit à intervalles réguliers. L'itération qui résulte de ces échanges réguliers permet une pédagogie renforcée et une co-construction approfondie des conditions de réalisation du projet, des mesures d'accompagnement utiles au territoire et de la stratégie de concertation ouverte en direction des habitants prévue à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019. Les membres du comité de liaison ont ainsi pris le temps d'approfondir leur compréhension de tous les aspects du projet, dont ils sont devenus *de facto* les relais et médiateurs dans ce territoire très rural, implanté sur 5 communes et dont il est parfois difficile d'identifier les enjeux et les attentes.

1.1. LE DÉROULEMENT DES PREMIERES RENCONTRES

Le dialogue avec les représentants élus des communes (à partir de février 2015)

En 2015, EDF Renouvelables identifie un potentiel éolien favorable au développement d'un projet éolien dans le périmètre des communes de Connantray-Vaurefroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. Le porteur du projet rencontre alors les représentants élus des 5 communes concernées en février 2015 afin de porter à leur connaissance l'intérêt d'EDF Renouvelables, s'assurer de leur accord à l'engagement d'études techniques et environnementales et recueillir leurs points d'attention. A la demande du porteur de projet, les 5 conseils municipaux ont alors fait part de leur accord de principe au lancement des études de faisabilité, par le biais de délibérations ou courriers :

- 9 mars 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Montépreux pour l'étude d'un projet éolien,
- 13 mars 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Semoine pour l'étude d'un projet éolien,
- 10 avril 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Mailly-le-Camp pour l'étude d'un projet éolien,
- 22 avril 2015 : délibération favorable du conseil municipal de Connantray-Vaurefroy pour l'étude d'un projet éolien,
- 27 avril 2015 : courrier du maire d'Euvy actant le soutien de la commune au projet éolien, et indiquant le souhait exprimé par la municipalité du respect d'une distance minimale des éoliennes aux habitations d'un kilomètre.



EDF Energies Nouvelles
 Un projet éolien sur votre territoire

Commune de Semoine

02/03/2015



*Présentation et échange autour des enjeux
 et opportunités du projet
 avec le conseil municipal de la commune
 de Semoine le 2 mars 2015*

Sur la base de ces accords, tout au long de l'année 2015, EDF Renouvelables consulte un grand nombre de services déconcentrés ou sectoriels afin de prendre en compte l'environnement institutionnel et l'étendue des enjeux propres au territoire quant à sa dynamique générale, économique, sociale, aux enjeux écologiques et paysagers, aux questions aéronautiques et militaires et à la configuration des différents réseaux aériens et souterrains. Les retours des différentes consultations réalisées permettent d'aboutir à un pré-diagnostic favorable à la poursuite du

développement du projet, notamment par le lancement d'une démarche de concertation poussée et par la réalisation d'études environnementales et techniques approfondies.

Le dialogue avec les propriétaires et exploitants (15 juin 2015)



EDF ENERGIES NOUVELLES

Projet éolien Entre Aube et Marne

Aspects fonciers – Réunion d'information aux propriétaires et exploitants

Communes de [Connantray-Vaurefroy](#), [Euvy](#), [Mailly-le-Camp](#), [Montepreux](#) et [Semoine](#)

15 juin 2015 – 19h30 – [Mailly-le-Camp](#)

Présentation et échange autour des aspects fonciers avec les propriétaires et exploitants à Mailly-le-Camp le 15 juin 2015

Quelques semaines après avoir initié le dialogue avec les élus, EDF Renouvelables a convié l'ensemble des propriétaires et exploitants riverains de la zone d'études à l'occasion d'une réunion foncière tenue le 15 juin 2015 à Mailly-le-Camp. Ils sont près de 80 à se rendre à ce rendez-vous.

Dans la perspective de la signature des promesses de bail, le porteur de projet a alors présenté EDF Renouvelables, la manière dont un projet éolien est porté par la structure, le contexte du projet, ses enjeux pour le secteur énergétique en général et pour le territoire en particulier, les retombées économiques envisageables pour les propriétaires et exploitants et a partagé le calendrier de signature des accords fonciers envisagés.

EDF Renouvelables a pris en considération les questions, remarques et avis émis par les propriétaires et exploitants dès la première réunion foncière. A cette occasion, EDF Renouvelables a souhaité que l'échange avec les propriétaires soit constant et continu, avant, pendant et après les travaux. Dans ce contexte, la zone d'implantation est définie en cohérence avec les contraintes locales d'exploitation (chemin d'accès, systèmes d'irrigation, drainages, etc.).

1.2. UN DIALOGUE RENFORCE AU COURS DE L'ANNEE 2016

Les points d'avancement avec les maires (mai 2016)

Alors que les propriétaires et exploitants ont été rencontrés pour préparer la conclusion des accords fonciers et que les bureaux d'études ont été sélectionnés au début de l'année 2016, EDF Renouvelables a organisé des réunions avec les maires des 5 communes concernées afin de leur proposer un point d'étape portant sur :

- l'état d'avancement du projet en général,
- la présentation des études techniques et environnementales engagées en début d'année,
- le partage des modalités et du calendrier de la concertation, notamment la mise en œuvre prévue d'une étude de perceptions des habitants et usagers du territoire.

Qu'il s'agisse de l'éventuelle présence de vestiges, de la sollicitation souhaitée des entreprises locales ou de la propriété des chemins, EDF Renouvelables a recueilli et pris en compte les points de vigilance partagés par les maires dans le cadre des études et du développement du projet.

Le recueil des perceptions (été 2016)

Pour mieux comprendre les besoins des acteurs locaux en matière d'information et d'implication, et évaluer leurs aspirations à participer aux réflexions sur le projet, EDF Renouvelables a fait appel à une agence spécialisée pour réaliser une étude de perceptions.

A partir des préconisations formulées par les maires des 5 communes concernées, le prestataire expert en concertation (cabinet Alter&Go) a rencontré individuellement 26 acteurs du territoire et au-delà au cours des mois de juin et juillet 2016.

Une vaste typologie d'acteurs a été privilégiée et contactée afin d'obtenir un panel représentatif du territoire :

- maires et élus issus de chacune des 5 communes concernées par le projet et également de la commune de Gourgançon, située à proximité et disposant de retours d'expérience sur les projets éoliens,
- riverains,
- représentants d'associations foncières (experts des enjeux agricoles locaux) et sociétés de chasse,

- acteurs du secteur touristique (Office du Tourisme de Chalons en Champagne),
- représentants du monde économique (CCI de Chalons en Champagne),
- représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement (Marne Nature Environnement).



Les acteurs rencontrés ont été interrogés sur leurs représentations du développement de leurs territoires, du secteur éolien, du projet à venir et sur leurs attentes en matière d'information et de participation.

La synthèse des entretiens individuels qualitatifs menés a été restituée :

- le 13 septembre 2016 à Euvy auprès des maires des 5 communes concernées et du maire de Gourgançon,
- le 21 septembre 2016 à Connantray-Vaurefroy auprès de l'ensemble des participants à l'étude de perceptions.

Parmi les nombreux points relevés, l'étude de perception a mis en avant les faits suivants :

- le faible nombre de dispositifs d'information et de concertation mis en place lors du développement des projets éoliens antérieurement implantés à proximité,
- malgré la présence d'éoliennes dans le territoire, la connaissance et la compréhension du fonctionnement de ce type d'installation est un enjeu,
- malgré l'intérêt de la population vis-à-vis du développement du projet, sa mobilisation représente un enjeu distinct,
- le dispositif de concertation proposé répond aux attentes locales, mais réclame d'être ajusté afin de prendre en compte les habitudes et la culture des acteurs, et leur volonté de voir l'opérateur se placer au même niveau que ses interlocuteurs dans les discussions sur le projet.

1.3. LE COMITE DE LIAISON, UNE INSTANCE CLEF DANS LE DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE (2016-2018)

L'équipe projet EDF Renouvelables décide alors d'adapter la démarche de concertation envisagée pour tenir compte des enseignements de l'étude de perceptions.



*Autour de la carte du territoire et de calques,
le comité de liaison échange avec le chef de projet sur les conditions de définition de la zone*

L'objectif général de la démarche

A partir de l'année 2016, alors que la faisabilité du projet est à l'étude, la stratégie de concertation locale mise en place avec l'appui de 2 cabinets spécialisés (stratéact dialogue et Ensemble Communications Participatives), propose une stratégie adaptée, structurée autour d'une montée en puissance en 2 temps :

- le travail en comité de liaison de 2016 à 2018 (4 réunions thématiques + une présentation aux conseils municipaux), afin de constituer un groupe de relais fidèles et bien informés, à même de maintenir le lien avec l'ensemble des parties prenantes, et de faire remonter d'éventuels enjeux,
- dans son prolongement, la concertation préalable réglementaire à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019, est l'occasion d'ouvrir la démarche de concertation à l'ensemble des habitants de la zone, en prenant appui sur les travaux et l'esprit de confiance et de co-construction tissé en comité de liaison.

Par la mise en place d'un dialogue soutenu entre les principaux acteurs du territoire et l'équipe en charge du projet, la dynamique du comité de liaison poursuit plusieurs objectifs :

- l'instauration d'une relation de confiance, robuste et durable,
- le partage des éléments forts du projet et des avis exprimés par les acteurs du territoire au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- la montée en connaissance des acteurs du territoire, par itérations successives, dans un esprit de co-décision, permettant l'expression de contributions qualifiées sur le projet et quant aux enjeux du territoire liés au projet,
- un soin apporté à la pédagogie inscrit dans le temps associé à un travail de réelle co-construction,
- un effort d'écoute de la part de l'équipe projet, pour qui le comité de liaison a vocation à devenir un capteur des signaux faibles sur le territoire de la zone d'étude, et un médiateur capable de faire remonter les enjeux éventuellement constatés,
- l'émergence de conditions partagées permettant l'élaboration d'une concertation préalable réglementaire pertinente et adaptée aux réalités du territoire.

Au nombre d'une quinzaine environ, les membres du comité de liaison représentent une large typologie d'acteurs issus du territoire ou engagés dans la promotion de thématiques susceptibles d'intéresser le territoire, afin de favoriser une certaine représentativité et de permettre une variété de points de vue : maires, élus, présidents d'associations foncières et de sociétés de chasse, membres de commissions d'experts, d'association de protection de l'environnement, riverains, etc. Si le périmètre des membres est stable, certaines réunions ont pu accueillir d'autres participants en « auditeurs libres », notamment des conseillers municipaux. Chaque réunion était organisée par stratéact'

dialogue et Ensemble Communications Participatives sur les aspects logistiques, le déroulement et la facilitation des échanges et par le chef de projet d'EDF Renouvelables (Olivier Cochard).

En matière de fréquentation, entre 10 et 16 participants ont pris part à chaque réunion.

Le comité de liaison s'est réuni à 4 reprises : le 13 décembre 2016 à Euvy, le 8 mars 2017 à Semoine, le 9 novembre 2017 à Euvy et le 24 juillet 2018 à Semoine¹. Chaque réunion a fait l'objet d'une préparation soigneuse et a mobilisé des supports de présentation ou d'animation adaptés. Elles portaient sur une ou plusieurs thématique(s) et suivaient l'état d'avancement du projet. En outre, chaque réunion du comité de liaison a donné lieu à un compte rendu détaillé et illustré (voir annexes) tout en fixant les modalités de rendez-vous pour la réunion suivante afin de favoriser l'immersion progressive dans la logique du projet et l'itération au cours du temps.

Le 28 novembre 2017, EDF Renouvelables a souhaité faire un point d'étape en invitant les 5 conseils municipaux à une réunion commune, afin de présenter l'état d'avancement du projet et les travaux réalisés avec le comité de liaison. Les membres du comité de liaison ont ainsi pu témoigner de la démarche de dialogue engagée. L'objectif de cette réunion était également de replacer le projet dans le contexte d'un voisinage intercommunal. Ainsi, par exemple, le maire d'Euvy a exprimé publiquement son souhait de retirer 2 éoliennes du projet, proches de sa commune, mais situées sur le territoire de la commune voisine de Connantray-Vaurefroy. Ce dialogue entre représentants des conseils municipaux, s'il a parfois pu prendre des airs de négociation entre communes, s'est déroulé dans un climat de grande convivialité et a permis le partage des points de vue et des enjeux (bénéfices, préoccupations, etc.) de chacun, dans la perspective d'aboutir au projet le plus équilibré pour le territoire.



Les conseils municipaux des communes concernées et l'équipe projet échangent autour du projet

¹ Voir en annexe les extraits des comptes rendus des réunions du comité de liaison

De manière systématique, chaque réunion du comité et la présentation aux conseils municipaux, ont donné lieu à un point d'information portant sur l'actualité et le calendrier du projet et de la concertation.

La présentation ci-dessous de chaque réunion du comité de liaison se concentre sur les thématiques à l'ordre du jour qui ont fait l'objet d'un travail de co-construction spécifique.

1^{ère} réunion du comité de liaison – 13 décembre 2016 - Euvy (11 présents)

Réflexions sur la communication autour du projet

Alors que s'ouvre la première réunion du comité de liaison, EDF Renouvelables interroge les membres sur leurs perceptions et leurs recommandations concernant les modalités d'une communication locale pertinente : comment et quand communiquer auprès du grand public ?

EDF Renouvelables partage et intègre la position unanime exprimée alors par le comité de liaison : la communication ouverte à tous sur le projet est évidemment nécessaire mais ne doit pas avoir lieu trop tôt sur la base d'un projet aux contours encore peu définis. Elle serait plus pertinente dans un autre temps de la concertation, sur la base d'un projet plus avancé et plus concret.



Les membres du comité de liaison échangent autour des enjeux de la zone d'implantation

Travail sur les enjeux de la zone d'implantation potentielle

A partir d'un travail sur cartes, la zone d'implantation potentielle est présentée aux membres du comité de liaison. A partir d'un jeu de calques thématiques, la zone en question n'est pas seulement détaillée ; elle est décomposée et analysée « par enjeux » à partir des différents paramètres et contraintes qui la composent : les distances réglementaires de 500 mètres aux habitations, le périmètre du parc éolien du Mont-de-Grignon, les enjeux aéronautiques liés à l'aéroport de Vatry, les enjeux radioélectriques, les lignes électriques, les routes principales, les canalisations de gaz, les enjeux écologiques et les zones d'habitat.

Les participants ont suivi pas à pas la logique d'élaboration de la zone d'implantation potentielle et pointé plusieurs éléments, notamment la distance des éoliennes aux villages et fermes isolées, la présence de la féculerie d'Haussimont (bassin et réseau d'épandage associés), l'identification d'un bosquet présentant un impact sur le périmètre des zones boisées représentées, la présence de

chemins d'exploitation agricole ou encore la trame verte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Réflexion sur la communication autour du projet	<p>La communication auprès de la population est souhaitable et sera attendue par les habitants.</p> <p>Néanmoins les actions d'information et de communication auprès des habitants doivent être mises en place au moment opportun, quand il sera possible de communiquer sur un projet plus avancé et concret.</p> <p>Les cartes utilisées lors de la réunion pourront être montrées aux habitants le jour venu.</p>
Travail sur les enjeux de la zone d'implantation	<p>Les réservoirs écologiques doivent désormais être intégrés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) en leur état « actuel ».</p> <p>Certaines éoliennes actuellement en service se trouvent dans des zones de servitude écologique ; un membre du comité de liaison s'interroge à ce propos. EDF Renouvelables explique que ces servitudes n'étaient pas en vigueur au moment de l'implantation des éoliennes en question.</p> <p>Les marges de manœuvre du porteur du projet concernant la distance des éoliennes aux habitations.</p> <p>Le projet de bassin de décantation lié à la féculerie d'Haussimont, sur le territoire de Montépreux est confirmé.</p> <p>Les conditions du raccordement au réseau public d'électricité.</p>

EDF Renouvelables a apporté les réponses aux questions ou demandes d'éclaircissement exprimées par les participants lors de la réunion et dans le compte rendu.

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de cette réunion et prises en amont de la réunion du comité de liaison du 8 mars 2017

Suite aux remarques émises par le comité de liaison lors de la réunion, EDF Renouvelables a pu affiner la zone d'étude du projet en intégrant les nouveaux enjeux soulevés en réunion. Des mesures concrètes ont été prises dans la perspective de la définition de la première version de la trame d'implantation qui sera présentée au comité de liaison le 8 mars 2017.

EDF Renouvelables a également étudié la faisabilité du projet en augmentant la distance aux habitations, point d'attention des membres du comité de liaison. Une distance minimale aux habitations de 750 mètres, déjà supérieure de 250 mètres aux exigences de la réglementation, avait

été annoncée lors de la réunion organisée en septembre 2016 à Connantray-Vaurefroy. Ce seuil minimal a été élevé à 1000 mètres suite à cette réunion du comité de liaison, soit 2 fois le minimum réglementaire. Aucune éolienne ne sera ainsi implantée à moins de 1000 mètres des habitations.

Les participants pouvant être considérés comme des experts d'usage, les retours exprimés ont ensuite été pris en considération dans le cadre de la définition de la trame d'implantation du projet éolien au même titre que les retours des bureaux d'études environnementales et techniques.

Suite aux conseils émis par le comité de liaison, la communication à l'ensemble des habitants est temporisée dans l'attente d'un projet plus avancé et donc plus concret.

2^{ème} réunion du comité de liaison – 8 mars 2017 - Semoine (16 présents)

Partage de l'état d'avancement des études

EDF Renouvelables a partagé avec les membres du comité de liaison l'état d'avancement des études en cours, ouvrant de fait la discussion sur les enjeux écologiques, paysagers, acoustiques et techniques.

Les membres du comité de liaison ont demandé des éclaircissements, notamment au sujet de l'impact lié aux couloirs de migration, et réitéré certains points de vigilance, par exemple sur le plan acoustique ou encore sur les enjeux aéronautiques.

Echanges sur la première version de la trame d'implantation

Lors de la première réunion du comité de liaison, la zone d'implantation potentielle a été analysée de façon détaillée, enjeu par enjeu. Dans le prolongement de cet exercice, le comité de liaison travaille cette fois sur carte la trame d'implantation du projet éolien. Il ne s'agit pas de la trame finale mais, compte tenu des enjeux et contraintes identifiés, de la trame considérée optimale à ce stade. En complément des études techniques et environnementales, EDF Renouvelables appelle les membres du comité de liaison à émettre leurs observations sur cette première version de la trame d'implantation. Les discussions portent surtout sur les paramètres et les enjeux locaux ayant permis de la définir. La



Le comité de liaison émet des observations à propos d'une première version de la trame d'implantation envisageable

trame d'implantation finale intégrera les enjeux techniques, paysagers, agricoles et environnementaux identifiés et les recommandations émises par le comité de liaison. A ce stade, peu de remarques sont émises sur les emplacements des éoliennes. Seules quelques éoliennes sont remises en question en raison de la distance aux habitations supérieure à 1000 mètres mais supposées trop proches (éoliennes proches d'Euvy et de la Ferme de l'Espérance). Les éoliennes sur le territoire de Semoine étant disposées à plus de 1200 mètres, en accord avec la préconisation du conseil municipal, celles-ci ne sont pas remises en question.

A l'issue de la réunion, EDF Renouvelables invite les membres du comité de liaison à échanger sur cette trame d'implantation avec les structures qu'ils représentent (conseils municipaux, associations foncières, riverains, etc.) afin de collecter les différents retours et de pouvoir faire évoluer le cas échéant la trame d'implantation en intégrant les différents enjeux.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Partage de l'état d'avancement des études	<p>« Où se trouvent les couloirs de migration des oiseaux ? Quels sont leurs enjeux sur le projet ? ».</p> <p>« Afin d'éviter la perturbation des vols d'oiseaux, des études sont menées afin d'envisager la détection de ces derniers et le blocage d'éoliennes par radar si nécessaire ».</p> <p>La vigilance des élus vis-à-vis des effets sonores.</p>
Travail sur la trame d'implantation	<p>La justification de l'écart entre éoliennes.</p> <p>Le renforcement des chemins.</p> <p>Le dédommagement lié à l'utilisation des chemins.</p> <p>La proximité de l'aéroport de Vatry.</p> <p>L'incidence du projet sur la qualité de la réception des ondes TV et radio.</p> <p>Le sentiment de saturation en éoliennes en certains points du territoire.</p> <p>La question du balisage nocturne.</p> <p>La prise en compte des parcs éoliens environnants sur la carte.</p> <p>Les effets des champs électromagnétiques sur les abeilles.</p>

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de cette réunion et prises en amont de la réunion du comité de liaison du 9 novembre 2017

A la suite de cette réunion du comité de liaison portant principalement sur la trame d'implantation, différents retours ont été collectés. Des questions générales sur l'énergie éolienne ont été posées auxquelles le maître d'ouvrage a apporté des réponses, en utilisant notamment des supports de l'Ademe ou du Syndicat des Energies Renouvelables.

Concernant la trame d'implantation, les retours ont principalement porté :

- de la part du conseil municipal d'Euvy : sur les 2 éoliennes les plus proches d'Euvy (1000 et 1400 mètres environ) localisées sur le territoire de Connantray-Vaurefroy, dont les enjeux paysagers et acoustiques sont à étudier finement,
- de la part de Montépreux (commune et association foncière) : les 3 éoliennes au sud de la Ferme de l'Espérance, à plus de 1000 mètres, dont les enjeux visuels et acoustiques sont à traiter spécifiquement.

A la suite de ces retours, EDF Renouvelables a souhaité présenter ces « éoliennes à enjeux » lors de la réunion avec les conseils municipaux et échanger de manière collégiale sur les suites à donner, dans l'objectif de prendre en compte la diversité de points de vue et de permettre aux conseils municipaux de se saisir des enjeux.

3^{ème} réunion du comité de liaison – 9 novembre 2017 – Euvy (10 présents)

La co-construction des mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet éolien, EDF Renouvelables met en place des mesures d'accompagnement susceptibles de présenter une réponse appropriée à certains impacts du futur projet sur le territoire. Les membres du comité de liaison sont invités, en tant que premiers experts d'usage du territoire et selon une formule inédite, à formuler des idées présentant des mesures d'accompagnement pertinentes.

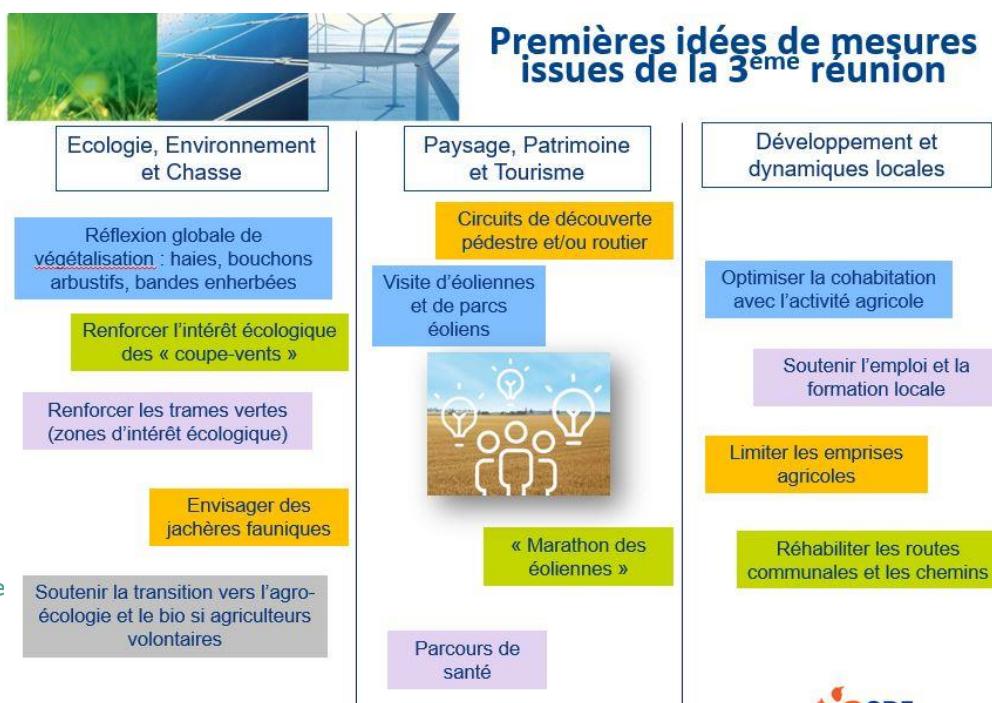


Autour de tables thématiques, les membres du comité de liaison ont proposé des mesures d'accompagnement utiles au territoire

L'atelier sur les mesures d'accompagnement est réalisé en groupes de travail, selon une méthodologie encourageant l'intelligence collective, à partir de 3 thématiques :

- paysage, patrimoine et tourisme,
- écologie, chasse et environnement,
- développement local, activités et dynamiques locales.

Les membres du comité de liaison ont pu faire émerger leurs idées en matière de mesures d'accompagnement susceptibles de compenser l'impact du projet et également de stimuler le développement et la cohésion du territoire.



Dans le sillage du projet éolien, l'atelier sur les mesures d'accompagnement est l'occasion de réfléchir aux actions susceptibles d'offrir de véritables leviers pour favoriser la dynamique du territoire, afin de dépasser le cadre du projet éolien et d'encourager les idées de dynamiques profitables au développement des communes.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Paysage, patrimoine et tourisme	<p>Des circuits de découverte peuvent être mis en place pour profiter de l'aspect remarquable du développement éolien dans ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Course des Eoliennes / Marathon du Vent, - Route de l'Eolien (modèle de la Route du Vin), - parcours de santé. <p>Pédagogie éolienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des visites des machines ou de leurs alentours peuvent être organisées à destination des scolaires et de la population générale, - une initiative menée dans un parc éolien est intéressante : une éolienne pédagogique a été érigée, elle est la co-propriété des enfants. <p>Un inventaire du patrimoine pourrait être entrepris : il s'attacherait au recensement des éléments patrimoniaux au sens large (églises, fermes, pratiques artisanales, etc.).</p> <p>Les haies brise-vue compenseraient en partie l'impact visuel sur le paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Pour une meilleure intégration dans le paysage, si la loi le permettait, les éoliennes auraient pu être peintes, de la végétation pousser le long des mâts... . Un local pourrait être dédié à l'activité de réparation et de récupération de divers matériaux et objets (vélos, etc.). . Des vergers ou la disposition de coins de verdure peuvent être envisagé ; cette initiative pose néanmoins la question de l'empietement éventuel sur les parcelles agricoles. . Certaines structures locales, le Foyer rural ou la Fédération Familles Rurales par exemple, peuvent être autant de relais efficaces pour l'organisation de certains événements ou parcours.
Ecologie, chasse et environnement	<p>Entamer une réflexion générale et valoriser les coupe-vent d'un point de vue écologique.</p> <p>Haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la position des haies à partir d'une réflexion globale commune et selon leur intérêt pour la chasse, - renforcer les trames vertes par la pose de haies, pieux, etc.

	<p>Aides aux agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les bonnes pratiques mises en œuvre autour du parc éolien de Fère-Champenoise concernant l'aide aux agriculteurs à la mise en jachère et à l'entretien de la faune, - appuyer les agriculteurs qui le souhaitent dans la conversion à l'agriculture biologique. <p>Mettre en place des modalités d'actions relatives à l'entretien de la rivière Faure à Connantray.</p> <p>Pour la mise en œuvre de certaines actions, avoir recours aux associations PISTE (Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi) et CAT (Centre d'Aide par le Travail) à Sézanne.</p> <p>Renforcer les corridors écologiques prévus dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) par la pose de haies, etc.</p> <p>Etude des oiseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre une étude générale / collecte des données relatives à l'impact général des parcs éoliens sur les oiseaux, - prévoir des supports adaptés pour effectuer des mesures, - se rapprocher des associations de protection de la nature. <p>. En plus des haies, positionner des bouchons favorables à la biodiversité.</p> <p>. Adapter la période des travaux aux contraintes environnementales</p>
Développement local, activités et dynamiques locales	<p>Combiner l'exploitation agricole et éolienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rationaliser les tracés / modes de maintenance pour qu'ils impactent peu l'activité agricole, - renforcer les chemins et créer des plateformes de stockage pour faciliter le trafic des camions agricoles et le dépôt des tubercules (betteraves, pommes de terre). <p>Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, soutenir l'emploi local, avoir recours à la maintenance, l'entretien, profiter de la formation, etc. à l'échelle locale</p> <p>Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le développement du réseau internet.</p> <p>Pour favoriser la dynamique locale, favoriser le développement du réseau téléphonique (par la pose d'une antenne relais).</p> <p>Renforcer la route Semoine-Montépreux.</p> <p>Dans le cadre de l'implantation du parc éolien, exiger ou favoriser l'échelle locale pour les recrutements, la sous-traitance</p> <p>La pose de bosquets permettrait le retour du petit gibier... et des chasseurs.</p>

	Lors des travaux, faire en sorte que la craie reste à demeure, elle est parfois utile.
--	--

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées prises à la suite de cette réunion et dans la perspective de la concertation préalable

Les propositions de mesures d'accompagnement émises par les membres du comité de liaison nourriront la réflexion sur la définition des mesures les plus adaptées au projet éolien, en relation avec les bureaux d'études environnementales en charge de l'étude d'impact (évaluation environnementale). Dans la mesure du possible elles inspireront les mesures proposées dans le dossier de demande d'Autorisation Environnementale, en les confrontant aux enjeux propres du projet, au cadre légal et aux possibilités réglementaires.

Le comité de liaison a notamment demandé s'il était possible de visiter des parcs éoliens similaires, notamment en phase chantier, voire d'effectuer une visite virtuelle d'éoliennes (pour des raisons de sécurité, la visite d'éoliennes physiques n'est pas envisageable). EDF Renouvelables en prend bonne note et propose d'ouvrir la ou les visite(s) aux habitants lorsqu'un de ses projets dans la région arriverait en phase chantier.

Il est proposé de prolonger par la suite les réflexions engagées à l'occasion de cet atelier et d'intégrer ultérieurement les membres du comité de liaison intéressés à l'identification et à la conception des mesures d'accompagnement, par exemple à travers des groupes de travail dédiés, notamment lors des événements de concertation ouverts à tous les habitants (voir partie 2).

EDF Renouvelables indique qu'il présentera les mesures formulées par le comité de liaison lors de la concertation préalable ouverte aux habitants, afin d'alimenter les discussions. Ces échanges avec tous les habitants permettront d'approfondir certaines mesures voire d'en identifier de nouvelles.

La réunion des conseils municipaux – 28 novembre 2017 – Connantray-Vaurefroy



La présentation et l'échange autour du projet et de la concertation avec les conseils municipaux

Devant les 5 conseils municipaux réunis le 28 novembre 2017 à Connantray-Vaurefroy, le porteur du projet a présenté l'état d'avancement du projet, le travail effectué en comité de liaison et la démarche de concertation. Le format d'échanges autour de plusieurs tables a permis l'installation d'un climat propice à la discussion de proximité et à l'échange direct. EDF Renouvelables a apporté des réponses aux questions posées par les élus et pris en compte leurs observations et propositions. Plusieurs membres du comité de liaison présents ont utilement apporté des précisions quant à la dynamique engendrée et au travail réalisé.

Les résultats des précédentes réunions du comité de liaison sont présentés. Les éoliennes considérées comme étant à enjeux à proximité de Euvy et de la Ferme de l'Espérance sont présentées (cf. 2^{ème} réunion du comité de liaison) et les conseils municipaux sont invités à faire part de leurs perceptions en réunion et suite à la réunion.

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées lors de la réunion des conseils municipaux

Suite à cette réunion, les enseignements tirés par le maître d'ouvrage sont les suivants :

- le conseil municipal d'Euvy souhaiterait retirer les 2 éoliennes les plus proches d'Euvy (1000 mètres et 1400 mètres environ), situées sur la commune de Connantray-Vaurefroy,
- la commune de Connantray-Vaurefroy souligne l'intérêt et la faisabilité de ces 2 éoliennes, au regard notamment des bénéfices économiques pouvant être apportés aux collectivités et considérant les éloignements d'ores-et-déjà importants des habitations,
- le conseil municipal de Montépreux souhaiterait retirer les éoliennes localisées à moins de 1200 mètres au sud de la Ferme de l'Espérance, isolée sur la plaine agricole. Parmi ces éoliennes, 2 sont localisées à Connantray-Vaurefroy, la 3ème à Montépreux.

Les mesures prises par le maître d'ouvrage sont annoncées lors de la quatrième réunion du comité de liaison le 24 juillet 2018, suite à échanges réguliers avec les élus.

Les mesures ont été prises en relation avec les bureaux d'études environnementales accompagnant le maître d'ouvrage, en considérant avant tout les enjeux paysagers et visuels et les enjeux acoustiques. Les mesures ont également été prises afin d'aboutir au projet le plus équilibré et adapté aux spécificités du territoire et des communes :

- par rapport à Euvy : l'éolienne située en bout de ligne à la frontière d'Euvy et Connantray-Vaurefroy, à environ 1000 mètres des premières habitations d'Euvy, est supprimée. La 2ème éolienne est conservée mais décalée vers l'est pour augmenter la distance aux habitations (plus de 1400 mètres),
- par rapport à la Ferme de l'Espérance : l'éolienne à 1000 mètres située sur Connantray-Vaurefroy et précisément au sud de la Ferme, dans l'axe de vue de la route d'accès, est supprimée. Les 2 éoliennes à plus de 1050 mètres au sud-ouest (Connantray-Vaurefroy) et au sud-est (Montépreux) sont conservées mais éloignées, afin de limiter les perceptions. Il est à noter que le contexte végétal local (hauts conifères entourant la Ferme), masque les vues vers les éoliennes.

Pour toutes les éoliennes du projet, une modélisation acoustique est réalisée par le bureau d'études Echopsy, et des plans de régulation des éoliennes sont définis pour respecter la réglementation en vigueur concernant les niveaux acoustiques des éoliennes.

Cette trame d'implantation constituée de 26 éoliennes, issue des échanges avec le comité de liaison et les conseils municipaux, est celle qui sera présentée lors de la concertation ouverte à tous les habitants, qui seront invités également à partager leurs perceptions.

4^{ème} réunion du comité de liaison – 24 juillet 2018 - Semoine (10 présents)

La co-construction de la Journée d'information et de concertation

Dans la perspective désormais proche de la concertation ouverte aux habitants, le comité de liaison est invité à apporter son expertise pour la préparation de l'événement, notamment à propos des éléments suivants :

- dates à privilégier pour organiser une Journée d'information et de concertation ouverte à tous
- lieux susceptibles d'accueillir cet événement
- disposition de l'espace participatif et principes d'animation
- thématiques à aborder en priorité
- etc.

Consciente que sur ces questions, l'expertise est entièrement du côté des membres du comité de liaison, l'équipe EDF Renouvelables intègre leurs recommandations dans l'élaboration du dispositif de concertation et de communication, qui est ainsi co-construit avec eux de bout en bout. Il est également convenu d'associer les membres du comité de liaison à l'animation de la Journée d'information et de concertation destinée à l'ensemble des habitants de la zone. Comme proposé par le comité de liaison, la Journée d'information et de concertation sera organisée dans la salle municipale de Connantry-Vaurefroy, et articulera les éléments d'information et de convivialité, avec une attention portée à toutes les catégories de publics, notamment les familles et les enfants.

Le choix du nom du projet

Le comité de liaison choisit le nom définitif du projet en remplacement du nom jusque-là employé : « Entre-Aube-et-Marne ». Cette appellation jugée trop neutre ne donne pas suffisamment à voir l'ancrage local ni ne valorise le territoire. Experts d'usage du territoire, les membres du comité de liaison sont invités à émettre des propositions nouvelles, puis à sélectionner un nom parmi celles-ci. Le comité de liaison souhaite en effet aboutir à un nom plus caractéristique du territoire, par-delà les différentes communes, communautés de communes et les différents départements concernés par le projet.

En l'absence de précédent ailleurs en France, le nom de projet « Plaine de Champagne » est choisi par le comité de liaison et retenu par EDF Renouvelables.

Les thématiques abordées	Les retours exprimés par les participants
Co-construction de la Journée d'information et de concertation	<p>Les principes généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble du territoire (toutes les communes concernées, toutes les générations, etc.) doit être pris en considération, - le calendrier agricole ne peut pas être ignoré,

	<ul style="list-style-type: none"> - les écoles sont un fort facteur de mobilisation : ne pas mobiliser trop tôt en septembre (rentrée scolaire), - la salle municipale de Connantray – suffisamment vaste et ouvrant vers l’extérieur – est proposée pour accueillir la Journée d’information et de concertation. <p>La conception de l’espace participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace ouvert sur l’extérieur, - plusieurs espaces (plutôt qu’un espace unique) afin de fournir différents niveaux d’information (pour les enfants, les adultes, etc.), à la fois ludique et sérieuse, - l’apport de réponses sérieuses à des questions posées, - un certain niveau d’interactivité, - marier l’information et la convivialité : prévoir un espace de restauration par exemple ; les producteurs locaux peuvent être approchés (sont cités : un producteur de miel à Connantray-Vaurefroy, un maraîcher à Semoine, un marchand de champagne à Euvy, etc.), - la présentation des cartes et calques donnant à voir le périmètre de la trame d’implantation et les contraintes afférentes utilisées lors des réunions 1 et 2 du comité de liaison. <p>Les relais d’information mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relayer l’information dans les bulletins des collectivités, - distribuer la lettre d’information dans les boîtes aux lettres, - ériger une pancarte à l’entrée de chaque village, - relayer l’information sur le stand EDF lors de la foire de Châlons-en-Champagne (31 août-10 septembre). <p>Les relais de mobilisation mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre l’accent sur les animations : un lâcher de ballons et la conception de cerfs-volants en papier de soie sont proposés, - insister sur l’apport d’information d’une part et la convivialité d’autre part, - donner la parole aux acteurs locaux (fécuлерie, dépôts de feux d’artifices, etc.) : EDF Renouvelables prend note de l’enjeu consistant à mobiliser au-delà du projet. <p>La hiérarchisation des thématiques prioritaires à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter des informations générales sur l’énergie éolienne, - évolution de la filière et du matériel, - donner des spécificités techniques sur les machines, - expliquer la zone d’implantation, - parler des retombées pour les communes, - maintenance, - présenter les travaux du comité de liaison, - aborder la question des mesures d’accompagnement.
--	--

Mesures du maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées prises à la suite de cette réunion et en amont de la concertation préalable

EDF Renouvelables, suite à cette réunion, a modifié le nom officiel du projet, par « projet éolien de la Plaine de Champagne ».

Les conseils des membres du comité de liaison concernant la communication (lettre d'information, site internet, flyer, dossier d'information, etc.) et la concertation (format de l'événement, salle, dates, informations, etc.) ont été intégrés autant que possible dans la préparation des événements de la fin 2018 – début 2019.

Les apports de la concertation volontaire : une relation de confiance et un engagement partagé par l'ensemble des acteurs clef du territoire.

A la veille de l'ouverture au grand public de la dynamique de concertation, les travaux réalisés pendant plus de 3 années (rencontres individuelles, réunion foncière, étude de perception, constitution du comité de liaison, présentation aux conseils municipaux) ont progressivement permis à l'ensemble des acteurs clef, maires, élus, riverains, représentants d'associations diverses, propriétaires et exploitants des terrains, de se familiariser avec le projet.

Alors qu'au moment de l'étude de perceptions, la mobilisation des acteurs était encore un enjeu, la multiplication des modalités de concertation, le choix d'ateliers favorisant l'intelligence collective, et la création d'un lien de confiance avec les membres du comité de liaison, ont permis de faire émerger un groupe de « médiateurs » du projet sur le territoire, dans une relation de confiance partagée. Par touches successives, ils ont compris qu'EDF Renouvelables était à leur écoute, dans une démarche volontariste et soutenue d'adaptation à leurs perceptions, de respect du cadre de vie, de l'activité agricole, des paysages, de la faune, et désireux de se positionner comme un acteur responsable du développement de leur territoire.

La concertation pouvait désormais s'ouvrir avec profit à l'ensemble des habitants.

2. LA CONCERTATION PRÉALABLE AVEC TOUS LES HABITANTS

2.1. UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION INEDIT



Conformément aux articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement, EDF Renouvelables a décidé de mettre en œuvre, de manière volontaire, une démarche de concertation sans précédent dans le territoire, ouverte à tous les habitants.

Le porteur du projet a conçu et mis en œuvre l'ensemble des modalités d'annonce, d'information et de participation. Tenant compte de ces prescriptions réglementaires, l'équipe projet a co-construit le dispositif avec le comité de liaison (voir chapitre 1.3), consulté les conseils municipaux des 5 communes concernées, et les services de l'Etat compétents dans le cadre de la définition des objectifs, du déroulement et des modalités de participation à proposer à la population.

A travers le large dispositif mis en place, EDF Renouvelables a souhaité associer le public à l'élaboration du projet en assurant :

Les habitants sont invités à prendre la parole

- l'ouverture de la concertation à tous les publics du territoire (Connantray-Vaurefroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine) et au-delà,
- la mise à disposition d'une information complète permettant une prise de parole qualifiée, en connaissance de cause,
- une entrée en relation facilitée avec le porteur du projet, par le biais d'événements présentiels, et de diverses modalités de prises de contact, notamment par voie dématérialisée,
- des moments d'échange et de co-construction qui permettent l'expression structurée des participants et la prise en compte effective des questions, avis et remarques dans la marche du projet.



Ateliers pour enfants pendant la Journée d'information et de concertation par la Maison de la Nature des Ardennes



Le dossier présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet est consultable par tous

et à la réalisation des canaux d'information, de communication et d'échange tout au long de l'été et de l'automne 2018 :

- 1 lettre d'information invitant les habitants à prendre part à la concertation, notamment à la Journée d'information et de concertation, distribuée le 16 novembre 2018 dans les boîtes aux lettres des habitants de Connantray-Vaurefroy, Euvy, Montépreux et Semoine, et déposées en mairie de Mailly-le-Camp
- 1 flyer de relance distribué aux habitants dans toutes les boîtes aux lettres, avec l'appui de 2 membres du comité de liaison, et déposé dans les commerces de Mailly-le-Camp début janvier 2019
- 1 document (24 pages) présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et les modalités de concertation préalable, disponible à partir du 16 Novembre 2018, en ligne en format électronique et en format papier dans les mairies de Connantray-Vaurefroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux, Semoine, lors de la Journée d'information et de concertation et lors des permanences
- 1 site internet dédié au projet et à la concertation préalable, destiné à étendre le champ de la communication, comportant l'avis de concertation préalable, le dossier des objectifs et caractéristiques principales du projet et un formulaire de contact (www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr).
- 1 adresse mail dédiée au projet, 1 adresse postale et un numéro de téléphone
- 5 affiches disposées dans les espaces d'affichage légal des mairies des 5 communes concernées
- 1 boîte à idées
- 1 Journée de lancement d'information et de concertation organisée le 1^{er} décembre 2018 de 10h à 17h à Connantray-Vaurefroy, ouverte à tous et permettant au public de s'informer et d'échanger
- 5 journées de permanences dans les 5 communes concernées par le projet
- 1 feuille de contribution libre disponible dans les mairies des 5 communes concernées et lors de la Journée d'information et de concertation

La dynamique de la concertation amont, engagée depuis 2016, en particulier avec le comité de liaison, a permis d'anticiper les conditions de réalisation de la concertation préalable ouverte aux habitants. Avec l'aide de membres du comité de liaison, la concertation préalable ouverte aux habitants a ainsi poursuivi l'esprit de pédagogie et de co-construction. Elle a été élaborée à partir des préconisations du comité de liaison (sujet à l'ordre du jour de la quatrième réunion du comité de liaison du 28 juillet 2018, voir Chapitre 1.3), et partiellement animée par ses membres.

La concertation préalable ouverte aux habitants s'est déroulée du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019. Durant cette période, les moyens d'information, d'expression et d'échange ont été diversifiés et adaptés aux réalités du territoire afin d'atteindre la plus grande audience possible, multiplier les conditions permettant de prendre part à l'élaboration du projet et assurer une mobilisation optimale. Sous le pilotage d'une équipe spécialisée en concertation (cabinets stratéact dialogue et Ensemble Communications Participatives), le porteur de projet a travaillé à la conception

Focus sur la Journée de lancement d'information et de concertation

Ouverte à tous et conviviale, la Journée de lancement d'information et de concertation a marqué le lancement de la concertation préalable ouverte aux habitants. Elle s'est déroulée le 1^{er} décembre 2018, de 10h à 17h, dans la salle municipale de Connantry-Vaurefroy.

À la découverte du projet éolien de la Plaine de Champagne

Semoine, Euvy, Connantray-Vaurefroy, Montépreux, Mailly-le-Camp

Grande journée d'information et de concertation

Le samedi 1^{er} décembre 2018 de 10h à 17h

- Exposition, discussions, espaces interactifs, ateliers pour les enfants...
- Salle municipale de Connantray-Vaurefroy 1, rue de l'église 51230 Connantray-Vaurefroy Parking accessible côté Mairie et Nationale 4
- Accès libre

Découvrez le projet

Qu'est le projet ? Comment est-il conçu et par qui ?

Comment fonctionne une éolienne ? Comment d'électricité produit-elle ?

Quel seraient les éoliennes du projet de la Plaine de Champagne ?

Quelles sont les opportunités pour le territoire ?

Vienez rencontrer les équipes d'associations communautaires qui répondent à vos interrogations et venez échanger avec nos élus locaux, nos représentants associatifs et des agriculteurs de votre territoire qui ont contribué aux réflexions sur le projet.

Poser vos questions et exprimer vos idées : votre présence au territoire est précieuse pour enrichir le projet et le faire évoluer.

N'hésitez pas avec nous à la manière dont ce projet peut bénéficier au mieux à votre commune.

"La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire"

CLAUDE MARIEAUX
Nature & Avenir
membre FNE,
membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne

D'autres rendez-vous pour participer à la concertation :

Un dossier de concertation sur le projet Plaine de Champagne est disponible dans votre mairie, ainsi qu'une boîte à idées pour vous permettre de proposer questions et suggestions ;

Des permanences de concertation seront organisées en décembre et janvier dans chaque commune concernée par le projet pour vous permettre de rencontrer nos équipes.

Ateliers pour les enfants

La Maison de la Nature proposera des ateliers ludiques et pédagogiques pour les enfants : maquettes d'éoliennes, etc.

« Depuis l'origine, le projet a été conçu en relation avec les représentants du territoire. Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre la conception du projet avec l'ensemble des habitants, et c'est pourquoi nous proposons à chacun et chacun d'entre vous de venir vous informer, discuter, et contribuer aux réflexions sur le projet.

Rivain curieux du projet, citoyen intéressé par les initiatives collectives, je vous invite à participer aux événements organisés. Venez nombreux ! »

OLIVIER COCHARD
Chef de projet sur renouvelables
en charge du projet éolien
de la Plaine de Champagne

Pour toute renseignement, nous restons à votre disposition :
sur le site Internet du projet : www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr
par e-mail : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-in.com
par téléphone : 01 40 90 25 46

La lettre d'information adressée aux habitants des 5 communes concernées

les invitant à prendre part à la concertation – 16 novembre 2018

Elle a donné lieu à une préparation particulièrement approfondie afin de partager avec les habitants l'information la plus pertinente relative au projet, aux enjeux liés à l'énergie éolienne, à l'intégration du projet dans le territoire, à la trame d'implantation projetée et à la démarche de concertation. Des efforts ont aussi été faits pour qu'elle propose des activités ludiques aux enfants, ou encore pour qu'elle accueille des membres du comité de liaison dans l'équipe d'animation.

Plusieurs modalités ont été conçues et mises en œuvre :

- 1 exposition constituée de 5 panneaux d'information (Voir en annexes) détaillant les objectifs, caractéristiques principales et calendrier du projet, les modalités et le calendrier de la concertation, les travaux réalisés avec le comité de liaison, les enjeux territoriaux et impacts du projet et la trame d'implantation intégrée dans son environnement,
- 1 espace ludique et interactif consacré aux enjeux du développement durable et animé par Claude MAIREAUX, représentant de l'association Marne Nature Environnement et membre du comité de liaison,
- 1 atelier dédié aux enfants animé par Eric Jarosz de la Maison de la Nature des Ardennes, afin de partager avec les plus jeunes les enjeux relatifs à l'éolien et au projet,
- 1 cahier de calques présentant la carte du territoire, et les divers enjeux urbains, techniques et environnementaux considérés pour la définition de la trame d'implantation,
- 10 infographies pédagogiques sur l'énergie éolienne,
- les livrets d'information de l'ADEME, du SER et d'EDF Renouvelables,
- des exemplaires du dossier des objectifs et caractéristiques principales du projet.

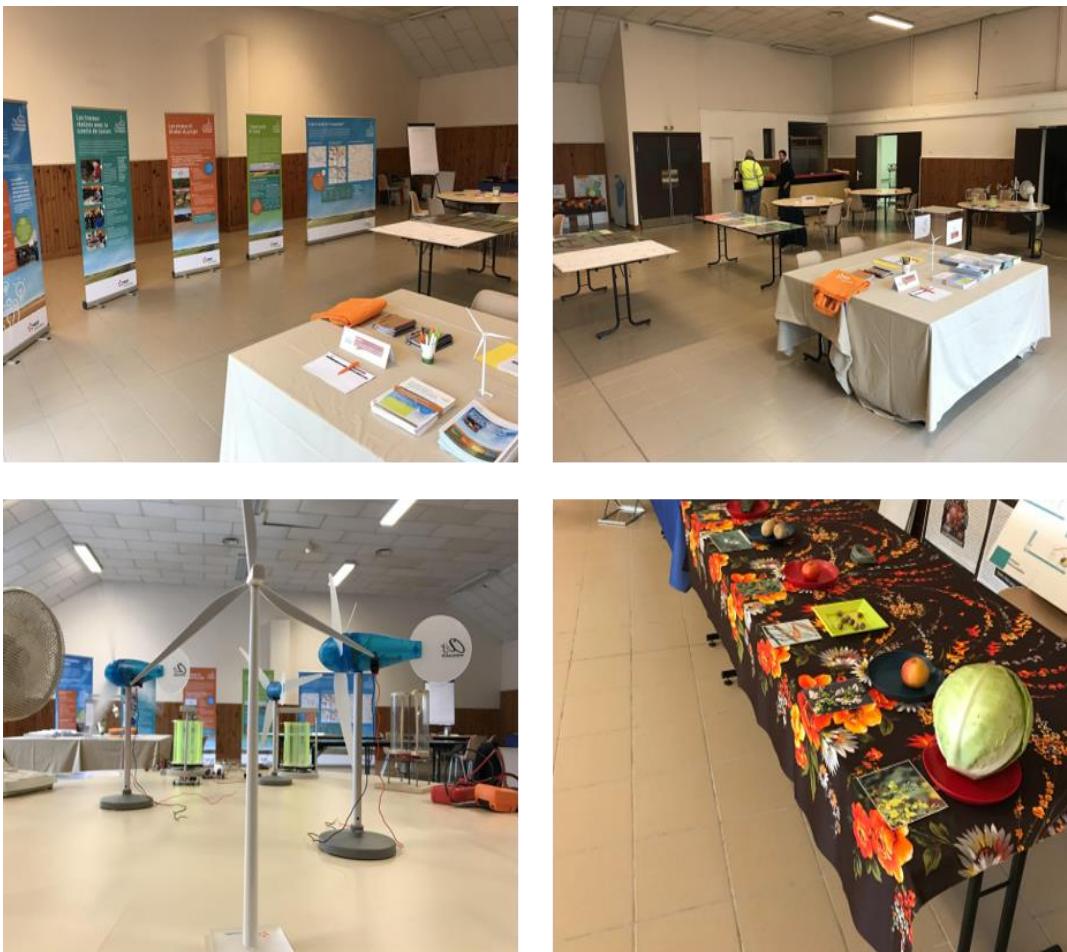
La participation totale s'est élevée à 33 personnes, sans compter les enfants. Différents sujets ont été abordés, notamment :

- des questions relatives aux caractéristiques de l'éolien et à ses impacts dans le territoire,
- des questions et remarques relatives au projet.

Le public a trouvé auprès d'Olivier Cochard (chef de projet EDF Renouvelables), Claude Maireaux (Marne Nature Environnement) et Eric Jarosz (Maison de la Nature) des interlocuteurs compétents en mesure de répondre à l'ensemble de leurs questions. L'équipe de facilitation a accueilli les participants et pris en note leurs remarques et questions.

Des fiches de contributions libres étaient à la disposition de tous à l'entrée de la salle, ainsi qu'une urne pour les recueillir (11 contributions écrites déposées et de multiples contributions prises en note sur la base des discussions).

Enfin, un espace convivial, où les visiteurs pouvaient échanger autour d'un café, a été aménagé. Une petite restauration (viennoiseries, snacks) était proposée aux visiteurs.



Le dispositif de la Journée d'information et de concertation à Connantray-Vaurefroy

le 1^{er} décembre 2018

Focus sur les permanences tenues dans les communes

Afin d'offrir un autre canal de mobilisation aux habitants, une permanence a été ouverte dans chaque commune concernée par le projet. La tenue des permanences a été annoncée dans la lettre d'information distribuée le 16 novembre 2018, puis à travers un flyer distribué début janvier 2019.

Les permanences de concertation se sont tenues :

- le jeudi 6 décembre 2018 de 12h à 18h en Mairie d'Euvy



- le vendredi 7 Décembre 2018 de 10h à 17h en Mairie de Semoine



- le lundi 17 Décembre 2018 de 12h à 18h en Mairie de Montépreux



- le mercredi 9 Janvier 2019 de 12h à 18h en Mairie de Connantray-Vaurefroy



- le jeudi 10 Janvier de 10h00 à 17h en Mairie de Mailly-le-Camp



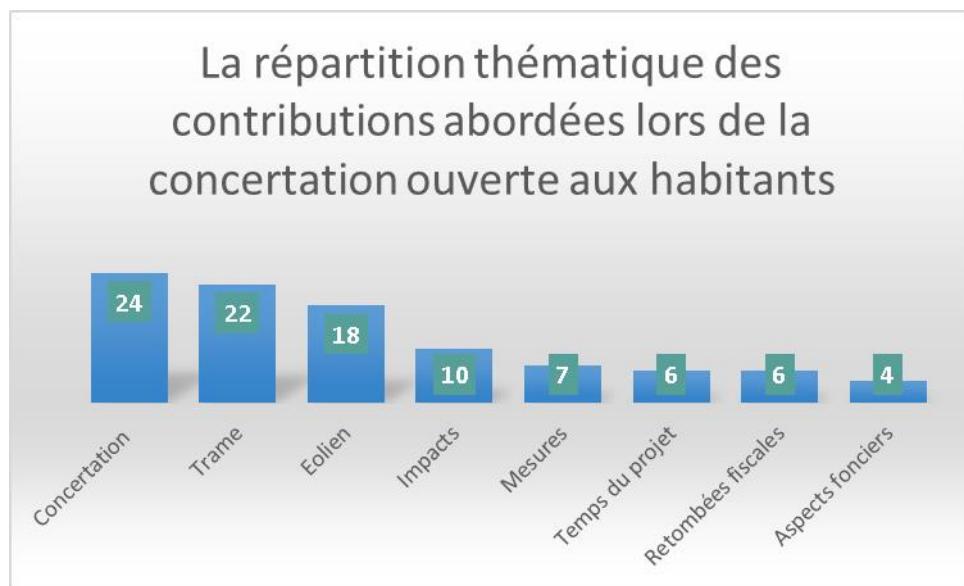
Les permanences ont permis une mise en présence rapprochée, des échanges directs entre les habitants et le porteur de projet appuyés sur une documentation pédagogique fournie et sur des cartes donnant à voir la trame d'implantation optimale associée à un jeu de calques permettant de décrypter les enjeux et contraintes prises en compte dans l'élaboration du projet.

La mobilisation observée

D'une façon générale, la mobilisation a été relativement modeste, mais compte tenu de la taille des communes concernées (la plus petite compte 40 habitants), et surtout en raison des actions de concertation déjà effectuées à ce stade, ainsi que des outils de communication mis à la disposition de la population, qui lui ont permis dans une large mesure de prendre connaissance du projet, elle a été jugée satisfaisante par les observateurs.

Une centaine de contributions a pu être collectée à cette occasion. Les permanences ont notamment permis aux riverains et à plusieurs propriétaires et exploitants agricoles de venir s'enquérir de la trame d'implantation envisagée et de son impact éventuel sur leurs activités et leurs revenus. En outre, tous les visiteurs ont pu découvrir les photomontages réalisés par EDF Renouvelables pour chaque commune et prendre conscience des impacts du projet sur la perception paysagère.

2.2. LES PRINCIPALES QUESTIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE OUVERTE AUX HABITANTS



Les principaux avis et remarques formulés par les habitants² portent ainsi sur la démarche de concertation d'une part, jugée remarquable par comparaison avec d'autres projets éoliens, sur les emplacements des éoliennes et des demandes d'éclaircissement relatifs à la trame d'implantation d'autre part. A ce stade, au terme de plus de 3 années de dialogue avec les parties prenantes, aucun visiteur n'a exprimé de rejet du projet, quelques-uns exprimant tout au plus des réserves concernant les énergies renouvelables en général, tout en saluant les efforts de pédagogie et d'écoute de l'équipe projet.

² Voir en annexes un extrait du tableau de suivi des contributions, le tableau complet peut être demandé auprès du maître d'ouvrage.

Une volonté de concerter qui rencontre la satisfaction des habitants

Globalement, les habitants ayant pris part à la Journée d'information et de concertation et/ou aux permanences déclarent apprécier l'exercice et les modalités d'information et de concertation mises en place. Plusieurs membres du comité de liaison ont visité les permanences pour saluer l'équipe projet et se rendre compte de l'affluence.

- L'organisation de la concertation

Quelques enfants venus aux permanences se déclarent très satisfaits du déroulement de l'atelier dédié aux enfants lors de la Journée d'information et de concertation. L'ensemble des élèves de l'école communale de Semoine ont également participé à un atelier-quizz lors de la permanence tenue dans leur commune, et ont pu réaliser de petits moulins à vent avec lesquels ils sont repartis.



De nombreux participants ont apprécié l'organisation de la Journée d'information et de concertation et la pédagogie mise en œuvre.

Des précisions ont été demandées à propos des modalités d'information qui seront mises en place à la suite de la concertation.

- Le matériel pédagogique mis en place

Les photomontages présentés sont considérés réalistes puisqu'ils ne minimisent pas l'exposition aux éoliennes ; un participant interroge néanmoins EDF Renouvelables à propos de la taille des éoliennes représentées, la comparaison avec les éoliennes existantes permet de se rendre compte du réalisme des photomontages présentés.

Les efforts pédagogiques déployés lors de la Journée d'information et de concertation sont appréciés.

- Les autres consultations en cours

L'enquête publique récente sur un autre projet éolien et la consultation publique en cours sur un projet de poulailler industriel à Semoine sont évoqués. Par comparaison avec la dynamique engagée sur le projet « Plaine de Champagne », le déficit de concertation sur ces 2 projets est souligné par les participants.

La pertinence de l'emplacement des éoliennes à venir

Si des explications générales relatives à la trame ont été demandées, les échanges ont également porté sur :

- la compatibilité entre les plateformes et les pratiques agricoles,
- les conditions de raccordement au réseau,
- la distance des éoliennes à certaines habitations,
- des échanges à propos d'éoliennes en particulier.

Les autres thèmes qui ont principalement concentré les échanges

De nombreux autres sujets ont été évoqués, ils portent principalement sur les caractéristiques du projet, ses impacts et l'évolution du territoire.

Les étapes à venir et les spécificités propres au développement d'un projet éolien

De nombreux habitants ont interrogé EDF Renouvelables à propos de l'état d'avancement du projet, de la durée de vie d'un parc éolien et des étapes attendues à la suite de la concertation.

Plusieurs habitants interrogent la durée de mise en œuvre d'un projet éolien, estimant le temps de développement particulièrement élevé au regard des enjeux climatiques actuels.

Les caractéristiques propres à ce type d'installation

De nombreux habitants ont interrogé le porteur du projet à propos des installations, notamment les fondations, les conditions de maintenance, etc. Les écoliers de la classe unique (CE2, CM1, CM2) de Semoine se sont rendus à la permanence tenue dans leur commune en compagnie de leur institutrice. Les échanges ont porté sur les spécificités propres aux éoliennes et à leur fonctionnement ainsi que sur les enjeux énergétiques en général.

Les impacts et les retombées pour le territoire

En matière d'impact, l'enjeu de la réception TV est plusieurs fois évoqué ainsi que le cas de quelques propriétés susceptibles d'être particulièrement exposées ; l'impact lié au développement d'un projet de poulailler à proximité est également soulevé. Concernant la réception TV, EDF Renouvelables

indique que cela est encadré par la loi et qu'elle financera des actions correctives si le parc éolien de la Plaine de Champagne est à l'origine de perturbations.

Quelques habitants interrogent EDF Renouvelables à propos des retombées fiscales pour les communes et les intercommunalités. La loi de Finance de 2019 portant à 20 % la part de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) pour les communes d'implantation, quel que soit le régime de fiscalité, est abordée lors des discussions.

Les chemins, la végétalisation et les pratiques agricoles

L'utilisation des chemins et leur renforcement sont 2 questions régulièrement évoquées ; un habitant apprécie le fait que le projet minimise la création de chemins nouveaux.

En matière de mesures d'accompagnement, outre le renforcement des chemins, la plantation de haies et la végétalisation sont mises en avant ainsi que l'utilisation des plateformes pour le dépôt des betteraves, une perspective discutée lors de la 3ème réunion du comité de liaison.

Des réponses ont pu ainsi être apportées sur chacun de ces enjeux.

3. LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

3.1. UN DIALOGUE CONSTRUIT ET CO-CONSTRUIT

A partir du travail réalisé au cours de l'année 2015 entre EDF Renouvelables, les élus, les propriétaires, exploitants agricoles et les services de l'Etat, la concertation a été mise en œuvre à partir de 2 dynamiques complémentaires et successives :

- la concertation amont de 2016 à 2018. A travers le comité de liaison, les conditions d'un dialogue constructif serein ont pu être mises en œuvre. Une réunion appelant la suivante, le contact a été constant, l'état des connaissances vis-à-vis du projet d'une part et du territoire d'autre part a été finement partagé entre tous les membres du comité de liaison.
- la concertation ouverte à tous les habitants du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019. Par des modalités diverses et complémentaires, l'information a été partagée de manière directe et pédagogique et les échanges ont pu se dérouler en confiance, les questions posées ont obtenu des réponses.

L'enchaînement des 2 dynamiques – la concertation amont et la concertation ouverte à tous les habitants – a permis de tisser un dialogue de plus en plus abouti et surtout adapté aux réalités du territoire, faisant écho aux habitudes de vie et aux éventuelles préoccupations des habitants.

En matière de dialogue, les membres du comité de liaison ont permis le tissage d'une relation sereine, d'un climat de confiance rendant les échanges toujours plus complets et instructifs pour tous.

Cette collaboration vivante entre les membres du comité de liaison a créé les conditions nécessaires d'une co-construction réelle du projet et a également permis de mettre en place des modalités originales pour la concertation ouverte à l'ensemble des habitants.

3.2. LA POURSUITE DU DIALOGUE

Comme annoncé par EDF Renouvelables au comité de liaison et lors de la concertation ouverte aux habitants, les possibilités du dialogue ne sont pas interrompues à l'issue de la concertation réglementaire. Plusieurs modalités permettront à l'échange de durer au lendemain de la concertation et à la suite du dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale :

- l'équipe projet garde un contact constant avec les élus du territoire, notamment les maires ;
- l'équipe projet garde un contact constant avec les propriétaires et exploitants ;
- le comité de liaison se réunira à nouveau, une 5ème fois au minima au cours de l'année 2019 afin de faire le bilan de la phase de concertation et d'envisager ensemble les étapes du dialogue à venir pendant la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat ;
- les membres du comité de liaison pourront être réunis à travers des réunions dédiées à la préparation des mesures d'accompagnement pertinentes pour le territoire (plantations de haies, aménagements paysagers, etc.) ;
- dans les mois qui suivront le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale, l'enquête publique offrira une nouvelle occasion d'information et d'échanges.

3.3. MESURES PRISES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE SUITE A LA CONCERTATION

Les mesures prises par le maître d'ouvrage pour répondre aux remarques et propositions exprimées par les habitants lors de la concertation préalable du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019

Concernant la trame d'implantation

La trame d'implantation présentée lors de la concertation préalable et soumise aux discussions avec les habitants était constituée de 26 éoliennes. Cette trame d'implantation était issue du travail itératif de co-construction réalisé avec le comité de liaison et les conseils municipaux, et avait déjà subi plusieurs modifications, dont le retrait de 2 éoliennes et le déplacement de 3 éoliennes (voir les mesures prises par le maître d'ouvrage suite à la réunion des conseils municipaux le 28 novembre 2017 à Connantray-Vaurefroy)³.

Les principaux résultats de la concertation avec les habitants et les mesures prises :

- De manière générale, les participants ont émis peu de remarques sur la trame d'implantation, quel que soit le dispositif de participation (Journée d'information et de concertation du 1^{er} décembre 2018 à Connantray-Vaurefroy, permanences en Mairie, site interne, adresse mail, téléphone etc.). Il est à noter que les riverains d'Euvy ont également peu remis en question l'implantation, il semblerait donc que le retrait d'une éolienne et le déplacement d'une autre préalablement à la concertation ouverte à tous répondaient bien aux enjeux de la commune, d'autant qu'un photomontage était disponible en Mairie.

- Concernant les éoliennes à plus d'1 kilomètre de la Ferme de l'Espérance, le conseil municipal de Montépreux s'est à nouveau exprimé, notamment sur la base de photomontages. Il a été estimé par le conseil municipal que l'éolienne à plus d'un kilomètre de la Ferme de l'Espérance sise sur le territoire de la commune de Montépreux était susceptible d'engendrer des impacts visuels et acoustiques particuliers. En respect de cette position du conseil municipal de Montépreux, le maître d'ouvrage a décidé de retirer cette éolienne du projet, localisée à plus d'1 kilomètre de la Ferme de l'Espérance sur le territoire de Montépreux. Au total, concernant les 3 éoliennes initialement localisées au sud de la Ferme de l'Espérance, une a été retirée suite à la réunion avec les conseils municipaux du 28 novembre 2017 (sur le territoire de Connantray), une a été retirée suite à la concertation avec les habitants (sur le territoire de Montépreux) et une a été conservée mais décalée vers l'ouest (sur le

³ Voir plus haut chapitre 1.3 page 22

territoire de Connantray), celle-ci n'étant que très peu visible depuis la Ferme de l'Espérance en raison du contexte arboré entourant la Ferme, et n'ayant pas été remise en question par les conseils municipaux ou les usagers de la Ferme de l'Esperance.

- Concernant Semoine, il est à noter également que les riverains ont émis peu de remarques sur l'implantation. Un photomontage était également disponible en Mairie. Un riverain dont l'habitation est exposée sur la plaine a émis des réserves concernant les 2 éoliennes localisées à Semoine à plus de 1200 mètres des premières habitations. Néanmoins cette position ne semble pas partagée par le conseil municipal, ayant délibéré pour un respect de cette distance de 1200 mètres, et n'ayant pas formulé de remarques additionnelles lors de la concertation. Par ailleurs, concernant ce même riverain, le projet de poulailler industriel semble également susciter des inquiétudes vis-à-vis des nuisances. Afin de répondre à la fois aux enjeux des riverains et aux retours du conseil municipal et des habitants de manière générale, il a été décidé de maintenir les 2 éoliennes localisées à Semoine à plus de 1200 mètres des habitations, tout en travaillant à l'implantation d'une haie d'intérêt paysager qui permettrait d'atténuer les perceptions vers les éoliennes et a minima de contribuer à l'amélioration du cadre de vie local. Le bureau d'études en charge de l'étude paysagère accompagnant le maître d'ouvrage a été missionné pour proposer un aménagement paysager répondant à ces enjeux spécifiques.

- Suite à la concertation qui s'est tenue du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, le maître d'ouvrage a réduit le projet de 26 à 25 éoliennes. Le fait que la trame d'implantation n'ait dans son ensemble fait l'objet que de peu de remarques de la part des habitants pourrait être expliqué par un fonctionnement efficace du comité de liaison lors de la concertation préalable, avec un travail itératif permettant de présenter lors de la concertation avec les habitants une trame d'implantation déjà concertée, ainsi que par une bonne prise en compte des enjeux locaux, en maintenant notamment des distances importantes avec toutes les habitations.

Concernant les mesures mises en place dans le cadre du projet

La 3^{ème} réunion du comité de liaison le 9 novembre 2017 à Euvy⁴ a permis d'initier les réflexions sur les mesures les plus adaptées au projet éolien et au territoire, notamment dans le cadre de l'étude d'impact environnemental. Les propositions de mesures ont pu être appuyées ou au contraire moins soutenues par les habitants lors de la concertation ouverte à tous. En relation avec les bureaux d'études en charge de l'étude d'impact environnemental et en confrontant les propositions au cadre réglementaire, le maître d'ouvrage a retenu un certain nombre de mesures envisageables dans le

⁴ Voir chapitre 1.3 page 16

cadre du projet. Les réflexions seront poursuivies pour préciser ces mesures et leur faisabilité. Certaines de ces mesures figureront dans le dossier d'Autorisation Environnementale.

Les principales mesures identifiées suite à la concertation sont les suivantes :

- un parcours pédagogique sur le projet éolien, les énergies renouvelables, le patrimoine local et les caractéristiques du territoire. Ce parcours pourrait également avoir un intérêt sportif (type course ou « Marathon ») ou de santé. Ce dispositif permettrait une valorisation touristique de ce territoire au cœur de la transition énergétique,
- des visites de chantiers de parcs éoliens,
- la mise en place de haies d'intérêt paysager et/ou écologique,
- la consultation des entreprises et associations locales sur la phase de développement, de construction ou d'exploitation. Soutenir l'emploi et la formation localement,
- la réflexion sur la création de nouveaux centres de maintenance plus locaux,
- la mise en place de haies et structures boisées d'intérêt écologique (type bouchons arbustifs, bande enherbées, etc.) et valorisation écologique des structures existantes (haies « coupe-vent »), en coordination avec les usagers du territoire (chasseurs, agriculteurs, etc.),
- la réflexion sur un appui aux changements de pratiques agricoles pour les agriculteurs volontaires, dans un objectif écologique,
- protéger voire renforcer les corridors écologiques du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- adapter la période de travaux par rapport aux enjeux écologiques (nidification, etc.),
- mettre en place d'une concertation poussée avec les agriculteurs et Associations Foncières : périmètres des emprises sur les terres agricoles, convention pour l'utilisation, la réfection et l'entretien des chemins, coordination par rapport aux récoltes (dépôts de betteraves, pommes de terre etc.), optimisation de la circulation des engins, redistribution de la craie excavée et de la terre végétale, etc.,
- dans la mesure du possible, étudier la faisabilité de mise à disposition de fourreaux de raccordement fibre optique et l'enterrement de réseaux aériens,
- intervenir sur la réfection de la route communale entre Semoine et Montépreux, notamment pour supporter le passage des convois.

Concernant la suite des démarches d'information et de concertation

- Auprès des maires et conseillers municipaux : poursuite des échanges réguliers, notamment pour présenter le présent bilan de la concertation, le dossier de demande d'Autorisation Environnementale, préparer la phase d'instruction et l'enquête publique,
- auprès des propriétaires et exploitants agricoles : présentation des plans et discussions sur les emplacements les plus adaptés (plateformes, virages, orientations, etc.) puis accompagnement dans les démarches foncières avec les notaires,
- auprès des associations foncières : coordination en anticipation du chantier, convention pour l'utilisation et la réfection des chemins,

- auprès des communautés de communes, d'agglomération et élus : démarches d'information sur le projet éolien (réunions, etc.),
- auprès du comité de liaison : organisation a minima d'une réunion en 2019 pour présenter le bilan de la concertation, le dossier d'Autorisation Environnementale, travailler plus finement sur les mesures et préparer la phase d'instruction par les services de l'Etat,
- auprès des habitants : lettre d'information pour présenter les principaux résultats de la concertation et informer sur les suites du projet, actualisation du site internet, disponibilité constante par mail, téléphone, courrier, etc.,
- auprès des services de l'Etat : échanges réguliers liés notamment à la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat.

3.4. LES POINTS REMARQUABLES DE LA CONCERTATION – REGARD DES CONCERTANTS

Emmanuel Letourneux (Ensemble Communications Participatives) et Charles Florin (stratéact' dialogue) accompagnent EDF Renouvelables depuis la mi-2016 dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la démarche de concertation et de communication. A l'aune des autres dispositifs de concertation et dialogue suivis par ailleurs, Emmanuel Letourneux et Charles Florin relèvent les points remarquables suivants caractéristiques selon eux de la concertation dédiée au projet de parc éolien de la Plaine de Champagne :

- l'étendue dans le temps : la durée de la concertation est notable (de 2016 à 2019 avec un dialogue initié dès 2015) ; elle a permis d'inscrire les échanges dans le temps, de favoriser l'écoute ouverte, sans impatience. Le principal point inédit que nous pouvons relever est le suivant : l'étendue dans le temps ne s'est pour autant pas traduite par la multiplicité d'actions non coordonnées ou sans lendemain. A travers le comité de liaison, la concertation a plutôt pris le temps d'ancrer un dialogue réel, d'approfondir les conditions de l'échange avant d'ouvrir la concertation au grand public à la fin de l'année 2018. Sans l'implication sincère de l'équipe projet EDF Renouvelables et des acteurs du territoire dans le processus de dialogue, ce dialogue n'aurait d'ailleurs pas tenu la durée : l'honnêteté et le respect des uns et des autres a été une condition essentielle à la réussite de l'exercice,
- les vertus de l'itération : la durée de la concertation a rendu possible l'itération, soit le fait de revenir sur les sujets pourtant abordés auparavant, de les présenter sous des angles différents et par des porteurs de paroles différents (le porteur du projet et les acteurs du territoire dans leur diversité). Il nous semble ainsi que les membres du comité de liaison ont pu partager leurs expertises d'usage à plusieurs reprises et de différentes manières et qu'ils ont pu intégrer de nombreuses données relatives au projet pour produire des contributions qualifiées,
- une colonne vertébrale participative : le comité de liaison, par la relation de confiance tissée au fil des ans, a permis d'ajuster la concertation ouverte aux habitants aux réalités du

territoire en ouvrant la conception du dispositif au comité de liaison, une instance elle-même participative capable de co-construire,

- la prise en compte et le dépassement de la dimension de l'acceptabilité : si le sujet éolien a été pleinement abordé, notamment par le comité de liaison, la prise de parole par les acteurs du territoire a permis de faire entrer la concertation sur un terrain qui dépasse la question de l'acceptabilité ou non du projet. Intégrant la question du projet et au-delà de la question du projet, l'identification de leviers de développement pour le territoire a investi le champ de la concertation,
- une ouverture au grand public longtemps temporisée, qui a pu être préparée de façon partagée et créative, pour proposer aux habitants des modalités d'échange adaptés : ateliers enfants, ateliers écologie, dimension conviviale, utilisation de supports interactifs simples (cahier de calques, plans et schémas, etc...). De ce fait, la rencontre avec les habitants était attendue et désirée et n'a occasionné aucune confrontation, mais bien plutôt un dialogue constructif et structurant dont les membres du comité de liaison ont parfois été les médiateurs.

4. CONCLUSION

La démarche de concertation mise en place de manière volontaire en 2016 et prolongée à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019 conformément aux dispositions des articles L 121-15-1 et suivants et R 121-19 et suivants du code de l'environnement a permis aux acteurs locaux et aux habitants intéressés de découvrir le projet, approfondir l'état de leurs connaissances relatives au développement d'un projet éolien, aux enjeux de la filière et de faire des propositions afin de favoriser l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement.

Réuni à intervalles réguliers entre 2016 et 2018, le comité de liaison s'est engagé dans la co-construction progressive du projet et de la concertation ouverte aux habitants ; la co-construction s'est poursuivie lors de cette 2ème phase de concertation ouverte au grand public, tenue du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019, que ce soit au niveau de la trame d'implantation (nombre, emplacement des éoliennes, etc.) ou sur le plan des conditions du dialogue et des mesures d'accompagnement adaptées au territoire et au projet éolien.

L'équipe projet elle-même, au fur et à mesure des échanges avec les membres du comité de liaison et ensuite avec les habitants a approfondi son acculturation au dialogue, essentiel selon elle à la bonne conduite du projet éolien.

Cette démarche de concertation sans précédent, tant par son ampleur que par ses modalités a amené l'équipe projet et certains acteurs du territoire à envisager que dans l'avenir, les porteurs de projets éoliens puissent devenir, dans un contexte très rural où les occasions d'investissement sont rares, de véritables partenaires du développement rural des territoires, dans un esprit gagnant-gagnant utilisant l'investissement sur le projet éolien comme un levier pour stimuler et relayer les dynamiques propres aux communes, aux acteurs et aux habitants.

L'équipe projet reste présente et vigilante aux conditions de développement du territoire, et reste à votre disposition.

Vous pouvez partager vos avis, remarques et questions en contactant Olivier COCHARD, Chef de Projet chez EDF Renouvelables aux coordonnées suivantes :

Olivier.Cochard@edf-en.com

01 40 90 25 46